



Conférence de presse de l'Uniopss Jeudi 22 septembre 2022

Politiques de l'autonomie : Se donner l'ambition de réformer en profondeur... mais rapidement !

Chloé Blossier et Céline Filippi, conseillères techniques Autonomie

En 2017, nous reprenions les propos d'Agnès Buzyn, nouvelle ministre des Solidarités et de la Santé, qui annonçait que « des réformes structurantes sont d'ores et déjà en cours pour améliorer les réponses apportées à nos concitoyens en situation de handicap ou de perte d'autonomie ». Cinq ans plus tard, le ministre a changé mais pas les intentions puisque Jean-Christophe Combe souligne, lui aussi, l'urgence de mesures, notamment au vu de la situation démographique. Est-ce à dire que rien n'a bougé en cinq ans ? Ce serait exagéré de l'affirmer mais beaucoup reste à faire et les réformes sont urgentes, sous peine d'implosion du secteur. Bien-sûr, il y a (eu) la crise sanitaire ; bien-sûr, il y a la crise économique et l'inflation ; mais la situation du secteur aurait pu être moins dramatique si des mesures fortes avaient été prises lors du précédent quinquennat. Certes, la structuration de la branche autonomie constitue une avancée majeure, mais il est clair que le manque de moyens qui lui sont alloués constituera un frein majeur à sa capacité d'action.

Les moyens de construire une réelle politique de l'autonomie sont à la fois nécessaires et urgents. Notre modèle de société doit permettre à toute personne dont l'autonomie est entravée, que ce soit en raison d'un handicap ou liée à l'âge, de pouvoir vivre et d'être accompagnée dignement, dans une logique inclusive, au sein de la société.

Autonomie : un secteur à bout de souffle (Céline Filippi)

Jusqu'à maintenant, les différentes « strates » de revalorisation (Ségur de la santé, accords Laforcade, conférence des métiers) ont acté des revalorisations, certes nécessaires, mais qui n'ont été que partielles, accordées par étapes, au fil des revendications, et toujours réservées à certaines professions et certains secteurs.

Elles ont, par ailleurs, désorganisé le secteur en entraînant des départs de professionnels vers les secteurs mieux rémunérés et en décidant de revalorisations dont le financement n'a été que partiel ou mal réparti, sachant que l'impact de ces revalorisations a été minoré par l'effet de l'inflation (certains salariés sont encore maintenus, conventionnellement, à des seuils de rémunération inférieurs au smic).

Après l'annonce par Jean-Christophe Combe, le 15 septembre dernier, d'une augmentation de 3,5 % de la rémunération de l'ensemble des salariés du secteur privé non lucratif, nous serons bien évidemment très attentifs à ce qu'il n'y ait pas de nouveaux exclus et que la compensation par l'Etat de ces revalorisations soit totale et pérenne.

Et s'agissant de la revalorisation de 183 euros, nous déplorons que le ministre ait annoncé de manière ferme, il y a deux jours, qu'elle ne concernerait pas les personnels administratifs et techniques qui sont pourtant essentiels au fonctionnement des structures.

Le secteur de l'autonomie a, par ailleurs, été fortement bousculé cette année par « L'affaire Orpéa » qui a eu un impact indéniable sur l'image du secteur et le dialogue de gestion des établissements. Ce « scandale » démontre, s'il en était encore besoin, que la recherche maximale de profits est incompatible avec un accompagnement de qualité. L'Uniopss demande, à cet effet et de manière préventive, un arrêt de toute nouvelle habilitation ou de tout nouvel agrément de structures lucratives.

A l'horizon 2030, c'est un tiers de la population aura plus de 60 ans et Jean-Christophe Combe, lui-même, appelle à la mobilisation face à ce défi démographique : *“il faut prioriser et mettre en œuvre ; l'heure n'est plus aux constats”*.

Pour autant, ce ne sont que quelques mesurette qui sont annoncées pour cette années (la création de 50 000 postes soignants supplémentaires en EHPAD, là où les estimations de vacances de poste dans le Grand-Est et les Hauts-de-France relèvent, respectivement, 12 000 et 6 000 postes d'aides-soignants non pourvus) et la méthode de travail qu'il propose, afin de répondre aux enjeux du secteur, est à nouveau basée sur des concertations préalables, qui prendraient la forme de 3 séminaires et d'ateliers citoyens, et ne découleraient sur une feuille de route qu'en mars 2023 ! Et cela, alors que le secteur vient de faire face à deux étés marqués par des fermetures de services et de places, des retours à domicile contraints, des réductions de tournées dans les SSIAD... Plus problématique encore, certains financeurs en viennent à valoriser les initiatives d'ESSMS recourant aux solidarités familiales pour pallier le manque de personnel ! Sachant que pour l'Uniopss, il est inconcevable que les aidants constituent la variable d'ajustement des politiques publiques !

Or, que cela passe par une grande loi ou non : nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réforme globale et urgente sur l'autonomie et le secteur, dans son ensemble. Nous avons, dans notre document de rentrée sociale, qualifié cette réforme autonomie de « nouvelle Arlésienne » ... Ce n'est pas un hasard ! Et nous aurions préféré, après l'Odyssée de la création de la branche autonomie, ne plus avoir à utiliser cette expression !

Nous pouvons prendre le problème par n'importe quel bout, mais pour l'inclusion scolaire, ou en milieu ordinaire, le maintien à domicile, la lutte contre l'épuisement des aidants..., c'est de moyens dont le secteur a besoin : moyens humains et financiers.

Après, cela pose la question des choix et des investissements que l'on est prêt à faire pour l'accompagnement des plus fragiles d'entre nous et pour garantir une réelle inclusion de tous. Mais il est essentiel de rappeler qu'il s'agit de choix, de choix politiques.

De l'urgence d'une réforme autonomie globale et structurelle... pour assurer la solidarité et l'inclusivité de la société (Chloé Blossier)

On a beaucoup parlé du combat, central, pour les revalorisations salariales, mais attention : elles ne constituent pas la seule solution au déficit d'attractivité du secteur. Les défis à relever sont bien plus larges et relèvent d'une démarche globale :

- Soutenir les démarches de qualité de vie au travail,
- Élargir les opportunités de progression de carrières,
- Reconnaître les formations et les technicités (...),

- Augmenter significativement le nombre de professionnel disponible pour une personne accompagnée (en suivant les « taux d'encadrement » préconisés par les recommandations et normes nationales)...

Mais surtout : l'attractivité des métiers n'est absolument pas une fin en soi. Ce qui doit être la toute première de nos préoccupations c'est que **les difficultés de recrutement entraînent des conséquences graves en termes d'accompagnement pour les personnes.**

Cette question de l'attractivité renvoie en réalité en premier lieu au devoir, pour notre société, de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes qui ont un besoin de soutien à l'autonomie, et que cette réponse soit de qualité.

Des changements structurels sont donc nécessaires si l'on veut garantir aux personnes âgées et handicapées un accompagnement humain, de qualité et à la hauteur des besoins, si l'on veut leur permettre d'accéder à l'ensemble de leurs droits, et surtout leur garantir le choix, un véritable « pouvoir d'agir », une capacité d'autodétermination et de participation à la société.

C'est la société en profondeur, et pas uniquement le secteur associatif ou spécialisé, qui est appelée à évoluer vers une société inclusive et solidaire : qui prend soin de toutes les personnes qui ont besoin d'être soutenues dans leur autonomie.

C'est pour cette raison essentielle que l'on insiste autant sur l'attractivité des métiers, et le conseiller d'Etat Denis Piveteau l'a brillamment rappelé dans son dernier rapport : la transformation de notre société vers une société inclusive et solidaire, appelée de tous et fortement recommandée par le droit international, est étroitement corrélée avec celle de la question de l'attractivité des métiers de la cohésion sociale.

En effet, si on ne donne pas aux professionnels la capacité d'effectuer correctement leur travail, il ne pourra pas y avoir d'accompagnement humain et de qualité pour les personnes qui auront besoin d'être soutenues pour l'autonomie.

Relever les défis qui nous attendent et soutenir ce mouvement vers l'autodétermination, nécessite des professionnels formés, experts de l'accompagnement, qui disposent des moyens, des ressources, ainsi que d'une autonomie et d'une liberté suffisantes pour mener à bien leurs missions.

Par exemple, le professionnel aidera d'autant mieux une personne à avoir des perspectives professionnelles qu'il aura lui-même des perspectives d'évolution.

Enfin, si l'on veut atteindre ce but d'inclure chaque personne dans la société et lui laisser le choix de son accompagnement, il nous semble essentiel d'éviter la tentation de diminuer les moyens de l'accompagnement spécialisé, tout en enjoignant à l'inclusion en « milieu ordinaire », sans pour autant augmenter de manière conséquente les moyens alloués pour accompagner son accessibilité et son adaptation. Cela reviendrait à laisser la charge de l'accessibilité et de l'accompagnement aux aidants, au bon vouloir et au "bricolage" des acteurs du milieu ordinaire quels qu'ils soient (école, lieux de soins, services à domicile, associations culturelles et sportives, services administratifs etc.). C'est l'exemple que l'on constate désormais à chaque rentrée, des enfants en situation de handicap dans les classes ordinaires, mais sans la présence effective de l'AESH attribué. Cela reviendrait surtout à laisser les personnes qui ont besoin d'un soutien pour l'autonomie en grande difficulté dans un milieu non accessible, ou à purement et simplement leur en entraver l'accès et les exclure de la société.